

Ville de Grigny

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 17 octobre 2016**

L'An Deux Mille Seize, le lundi 17 octobre, à 21 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIHU - M. AUBRY - C. RENKLIKAY - C. MABANZA - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - D. DIARRA.

Absents excusés représentés : 8

F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY - M. GAMIETTE représenté par C. VAZQUEZ - A. QUAROUACH représenté par S. LAATIRISS - Y. BOUKANTAR représenté par M. AUBRY - M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND - Y. ITOUA représentée par C. MABANZA - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par F. NDOMBELE

Absents excusés : 2

J. BORTOLI - T. DIAWARA

Absents : 4

S. BENDIAB - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE

**DEL-2016-0079 : Rapport annuel sur la politique foncière de la Commune pour l'année 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, a édicté des dispositions visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

A cet effet, les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Collectivité, lequel doit être annexé au compte administratif.

Ce rapport annuel est complété par un tableau récapitulatif des différentes acquisitions et cessions effectuées par la commune durant l'exercice. Les cessions et acquisitions présentées doivent être retenues selon les critères mentionnés dans la circulaire du 12 février 1996 relative à l'article 11 de la loi n° 995-127 du 8 février 1995, c'est à dire :

- Date effective de signature de l'acte authentique,
- Date de l'échange de consentement sur la chose et le prix au sens de l'article 1583 du Code Civil.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu Monsieur le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2241-1,

**Vu** la loi n° 95.127 du 08 février 1995 relative aux Marchés Publics et aux Délégations de Service Public,

**Vu** le rapport établissant le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Ville sur l'année 2015,

**Considérant** qu'un débat sur le bilan de la politique foncière par la Ville, doit avoir lieu une fois par an,

**Délibère, et,**

**Prend acte** du bilan ci-annexé à la présente délibération, des cessions et acquisitions foncières et immobilières, décidées par la Ville au cours de l'exercice budgétaire 2015, qui ont fait l'objet d'un échange de consentement sur la chose et sur le prix, et qui recouvrent les actions et opérations votées par le conseil municipal.

**Dit** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2015 de la commune, ainsi que le tableau des acquisitions et des cessions effectivement réalisées.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

  
Le Maire,  
  
Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 25 OCT. 2016

Transmis en Préfecture le : 25 OCT. 2016

ACQUISITIONS REALISEES EN 2015

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface	Mode d'acquisition	Date d'acquisition	Prix d'acquisition (TTC)	Identité du vendeur	Identité de l'acheteur	Projet
Assiette foncière du nouveau gymnase du Méridien	8 rue de l'Autruche	AR 115	2.033 m <sup>2</sup>	Acquisition amiable	20/01/2015	1 €	OPIEVOY	Commune de Grigny	Acquisition de l'assiette foncière du gymnase du Méridien. Rétrocession prévue dans le cadre de la convention ANRU
Voirie + parcelles de terrain	Résidence des Aiglons Rue Gabriel Péri Rue du 8 Mai 1945	AI 169 AI 170 AI 171 AI 172	1 059 m <sup>2</sup> 667 m <sup>2</sup> 3 m <sup>2</sup> 81 m <sup>2</sup>	Rétrocession	08/07/2015	1 €	I3F	Commune de Grigny	Régularisations foncières (notamment voirie) relative à la création d'une copropriété de la résidence des Aiglons du fait de la vente de 29 pavillons

Envoyé en préfecture le 25/10/2016  
 Reçu en préfecture le 25/10/2016  
 Affiché le   
 ID : 091-219102860-20161025-DEL\_2016\_0079-DE

CESSIONS REALISEES EN 2015

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface	Date de cession	Prix de cession (TTC)	Identité du vendeur	Identité de l'acheteur	Projet
Parking Lot n° 790032	Square Surcouf Grigny II	AL 26 et suivants	/	19/01/2015	1 €	Commune de Grigny	CALÉ	Lot de parking cédé dans le cadre du projet de désenclavement du square Surcouf
Parcelles de terrain	Résidence des Aiglons Rue Gabriel Péri Rue du 8 Mai 1945	AI 165 AI 166 AI 167	1 m <sup>2</sup> 4 m <sup>2</sup> 2 m <sup>2</sup>	08/07/2015	1 €	Commune de Grigny	13F	Régularisations foncières (notamment voirie) relative à la création d'une copropriété de la résidence des Aiglons du fait de la vente de 29 pavillons

Envoyé en préfecture le 25/10/2016  
 Reçu en préfecture le 25/10/2016  
 Affiché le   
 ID : 091-219102860-20161025-DEL\_2016\_0079-DE